

## INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE [P108.3]

Cet indice permet d'évaluer l'avancement des mesures prises par la Collectivité pour protéger ses ressources, notamment des pollutions et des intrusions extérieures. A ce titre, les différents points de production de ACCM doivent, conformément à la réglementation sur la protection des captages d'eau potable, faire l'objet de l'établissement de périmètres de protection de la ressource.

Les arrêtés de protection de la ressource, excepté celui de la prise d'eau sur le Rhône de Sénébier aux Saintes-Maries-de-la-Mer, sont tous délivrés.

Le point des actions à mener est résumé ci-après :

### Captage Apic à Boulbon :

- Mise en service en 2020,
- Clôture et fossé de protection restent à faire.

### Prise d'eau du Sénébier aux Saintes-Maries-de-la-Mer :

- Protection puits d'exhaure faite,
- Réhabilitation et déplacement d'un assainissement non collectif hors du périmètre,
- Clôture du site reste à réaliser.

Captage du Roubian à Tarascon : Le taux de protection suite aux travaux de protection a atteint 80%

- Les contrôles vidéo des réseaux de collecte EU et EP sont à programmer chaque année,
- A mettre en œuvre une procédure d'alerte en cas d'accident routier, la condamnation du forage 2, la mise en place d'une convention d'utilisation des engrais chimiques et de pesticides entre les agriculteurs et la chambre d'agriculture, pour ces raisons l'indice de protection de ce captage a baissé. Ce point sera vu dans le cadre du PGSSSE qui démarre en 2023.

Par ailleurs, les contrôles des stockages d'hydrocarbures sur les périmètre rapprochés ou éloignés de Saint-Hippolyte, Roubian, Mazet, Lion d'Or, La Clastre ont été réalisés. Une couche cartographique qui recense les cuves et leur conformité a été réalisée ; elle permettra de rappeler aux propriétaires dont l'installation est non conforme leur obligation et responsabilité de façon récurrente.

Données officielles ARS

Ressources	P108.3	Ressources	P108.3
Saint-Hippolyte (Arles)	80%	Apic (Boulbon)	60%
Mazet (Arles)	80%	Du Colombier (Boulbon)	80%
Mas Payan (Saint-Martin-de-Crau)	80%	La Clastre (Boulbon)	80%
Lion d'Or (Saint-Martin-de-Crau)	80%	Roubian (Tarascon)	80%
Val boisé (Saint-Martin-de-Crau)	80%	La Motte (Tarascon)	80%
Sénébier (Saintes-Maries-de-la-Mer)	20%		

## LES DONNEES CLIENTELES

### 1. Les abonnés du service Eau Potable

L'évolution globale du nombre d'abonnés sur le territoire de 2019 à 2021 montre une progression de l'ordre de 0,41 à 0,33%, qui démontre un ralentissement de l'évolution de la population.

Nombre d'abonnés eau potable 2021		
Communes	TOTAL	
Arles	23 754	0,06%
Boulbon	760	1,60%
Saintes-Maries-de-la-Mer	2 949	-0,07%
Saint-Martin-de-Crau	5 568	1,44%
Saint-Pierre-de-Mézoargues	57	7,55%
Tarascon	6 240	0,39%
<b>TOTAL</b>	<b>39 328</b>	<b>0,33%</b>

Nombre d'abonnés eau potable 2022		
Communes	TOTAL	
Arles	23 640	-0,48%
Boulbon	769	1,18%
Saintes-Maries-de-la-Mer	2 978	0,98%
Saint-Martin-de-Crau	5 612	0,79%
Saint-Pierre-de-Mézoargues	60	5,26%
Tarascon	6 256	0,26%
<b>TOTAL</b>	<b>39 315</b>	<b>-0,03%</b>

### 2. Le taux d'impayés et de réclamations

Le taux d'impayés sur les factures de l'année précédente [P154.0] et le taux de réclamations [P155.1] sont en 2022 :

	P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P155.1 Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés)
GLOBAL ACCM	14,1% Mais de 2016 à 2022 = 5,46%	1,86

En 2021, le taux d'impayés cumulé sur l'année écoulée était de 3,79%. En cumulé depuis 2016, le taux d'impayé est de 5,46% avec un important rattrapage fait en 2022 sur années antérieures ce qui explique le taux de 14,1%. Il reste élevé et préoccupant car il représente défaut de recette de plus de 2,5Millions d'€ en cumulé.

La loi Brottes de 2013 interdisant les coupures d'eau ainsi que les réductions de débit et lentillage sur les résidences principales, peut expliquer en partie les difficultés à recouvrer à l'amiable les créances impayées. Pour cela ACCM a renforcé son contrôle par délibération (CC2021-127 du 22 septembre 2021) approuvant les règles d'application de la loi Brottes relative aux coupures d'eaux pour les résidences secondaires, établissements commerciaux, artisanaux et industriels, pour défaut de paiement des factures d'eau et d'assainissement. Environ 100 coupures ont été opérées en 2022, et ont permis de recouvrer des recettes pour un montant à ce jour de 97 000€TTC.

Le taux de réclamations écrites diminue en 2021 mais a ré-augmenté en 2022 passant de 23 réclamations écrites à 73 réclamations reçues par ACCM Eaux (niveau quasi identique qu'en 2020).

### 3. Délai maximal [D151.0] et Taux de respect [P152.1] du délai maximal d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés

	D151.0 Délai maximal d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés	P152.1 taux de respect du délai maximal d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés
ACCM	2 jours	94,68%

### 4. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [D151.1]

	2021 P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2022 P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
ACCM	0,86 u/1000 abonnés	0,80 u/1000 abonnés

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmés a subi une forte augmentation passant de 6 à 34 interruptions de service non programmés de 2020 à 2021 en 2022 on observe 32 interruptions de service non programmées.

### 5. Demande d'urbanisme

Ceux sont 482 instructions droit au sol réalisées en 2021 et 368 en 2022 soit une baisse de 25% des demandes urbanismes (permis de construire, permis d'aménager, demandes préalables et certificat d'urbanisme) dont le détail par commune est le suivant (tout acte confondus) :

Commune	Arles	Saint-Martin-de-Crau	Tarascon	Saintes-Maries-de-la-Mer	Boulbon	Saint-Pierre-de-Mézoragues
2022 Nombre /an	236	88	29	8	7	0
2021 Nombre /an (69%)	333	70	26	36	15	2
2020 Nombre /an (60%)	236	83	34	19	17	3

## 7. Accueil clientèle

Le nombre de visite au point d'accueil d'Arles a été de 1864 pour l'année 2022, contre 1487 en 2021.

Au bus clientèle c'est 1123 visites qui ont eu lieu en 2022 contre 1087 en 2021.

Et au total 21 435 appels reçus et traités par les chargés clientèle, valeur assez stable depuis 3 ans.

Dont les appels d'urgence représentent 12%.

Enfin c'est 9499 courriers et mails reçus en 2022 contre 11 118 en 2021.

A noter un site internet renforcée par une application mobile qui facilite la vie au quotidien des usagers.

## LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des volumes consommés aux abonnés du territoire ainsi que la consommation pour les besoins du service ou non comptabilisée (volumes consommés autorisés ramenés à 365 jours).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Consommation autorisés facturés + besoin des services + non comptabilisé (m<sup>3</sup>) ramené à 365 jours</b>	<b>5 716 935</b>	<b>5 880 170</b>	<b>6 275 142</b>	<b>5 749 731</b>	<b>6 047 226</b>	<b>5 830 158</b>	<b>5 913 332</b>	<b>6 140 509</b>
Arles	3 292 868	3 348 554	3 757 060	3 480 944	3 601 656	3 518 520	3 512 420	3 698 237
Boulbon	89 910	91 999	115 637	95 219	95 475	99 021	103 273	93 297
Saintes-Maries-de-la-Mer	514 205	605 197	509 472	522 592	499 656	463 820	518 916	512 735
Saint-Martin-de-Crau	888 262	916 403	767 169	742 980	828 040	810 752	747 812	821 063
Tarascon + Saint-Pierre-de-Mézoargues (jusqu'en 2018)	931 690	918 017	1 125 804	907 996	1 012 399	925 338	1 021 872	1 004 765
Saint-Pierre-de-Mézoargues (comptabilisé seul à compter de 2019)	Avec Tarascon				9 866	12 707	9 039	10 412

**La commune d'Arles** représente toujours de l'ordre de 60% des volumes totaux facturés (ou consommés).

L'augmentation de la consommation (facturée ramené à 365 jours) entre 2021 et 2022 a été de 3,8% dont une partie importante est due au volume exporté vers Fourques mais aussi à une hausse de consommations des gros consommateurs.

Les volumes consommés et facturés entre deux relevés a permis de calculer le ratio de consommation hors gros consommateurs (**non ramené à 365 jours**) :

Volumes consommés hors VEG (2) annuels en 2022 en m3 selon relèves des compteurs		dont Gros consommateurs > 6000m3/an	Nbre branchements avec consommation	Dont Nbre branchements > 6000 m3/an	ratio de consommation hors gros consommateurs m3/an
Communes	Total				
ARLES	3 645 351	689 260	23 056	39	128
SAINT MARIES DE LA MER	513 564	35 872	2 905	4	165
TARASCON	1 016 623	248 645	6 025	12	128
SAINT MARTIN DE CRAU	851 919	147 624	5 501	10	128
BOULBON	88 758	0	741	0	120
SAINT PIERRE DE MEZOARGUES	10 218	0	57	0	179
<b>TOTAL m<sup>3</sup>/an</b>	<b>6 126 433</b>	<b>1 121 401</b>	<b>38 285</b>	<b>65</b>	<b>131</b>
Dotation par branchement m3/an /branchement	160	18,30%			
Evolution N-1	7,6%	24,1%			

Le ratio de **consommation moyenne** des abonnés est de l'ordre de **160 m<sup>3</sup> par abonné et par an (bien supérieur à 2021 et années antérieures)**, dont la valeur au niveau national est de 119 m<sup>3</sup> par abonné et par an. En revanche si on retire de cette consommation totale facturée celle des consommateurs de + de 6 000 m<sup>3</sup>/an, sur les 6 communes égale à 1 121 401 m<sup>3</sup>/an (soit 18,3% des volumes totaux); le ratio tombe à **131 m<sup>3</sup>/an/abonné (ou 60 m<sup>3</sup>/an/habitant)**. A noter que les ratios des Saintes-Maries-de-la-Mer et Saint-Pierre-de-Mézoargues restent encore bien au-dessus des 130 m<sup>3</sup> par abonné et par an.

En effet pour Les-Saintes-Maries-de-la-Mer, cette valeur élevée met en évidence des consommations liées à l'activité touristique et à la consommation pour besoins communaux importantes.

A noter en 2020, une baisse significative des volumes des Gros consommateurs de 15%, alors qu'en **2022, le volume des Gros consommateurs est en forte hausse de 24% par rapport à 2021.**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Consommation des abonnés du service (m<sup>3</sup>) selon facturation ramené à 365 jours</b>	<b>5 428 719</b>	<b>5 573 759</b>	<b>6 194 205</b>	<b>5 526 730</b>	<b>5 825 119</b>	<b>5 699 793</b>	<b>5 707 833</b>	<b>5 984 342</b>
Arles	3 245 797	3 303 554	3 712 037	3 370 944	3 490 124	3 460 807	3 400 861	3 605 835
Boulbon	76 221	78 368	111 662	87 219	90 474	94 028	91 214	85 479
Saintes-Maries-de-la-Mer	541 954	585 197	489 477	502 592	479 675	453 340	501 586	499 869
Saint-Martin-de-Crau	664 223	695 896	761 198	687 980	773 052	770 200	708 181	801 419
Tarascon	900 524	910 744	1 119 831	877 996	982 408	909 082	997 182	981 660
Saint-Pierre-de-Mézoargues (comptabilisé seul à compter de 2019)	Avec Tarascon				9 866	12 336	8 809	10 080



## LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

### 1. Les volumes produits

Ces dernières années, les volumes produits sur l'ensemble de ACCM ont été les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Volume produits m <sup>3</sup> /an	7 953 803	8 094 212	8 305 614	8 608 247	8 362 723	8 391 459	7 946 955	7 962 989	<b>8 558 201</b>
Progression		<b>+ 1,77 %</b>	<b>+ 2,62 %</b>	<b>+ 3,64 %</b>	<b>- 2,85 %</b>	<b>+ 0,34 %</b>	<b>- 5,3 %</b>	<b>+ 0,2 %</b>	<b>+ 7,47 %</b>

Répartis ainsi par commune :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Volumes produits (m<sup>3</sup>/an)</b>	<b>8 608 247</b>	<b>8 362 723</b>	<b>8 391 459</b>	<b>7 946 955</b>	<b>7 962 989</b>	<b>8 558 201</b>
Arles	5 161 996	5 096 680	5 064 288	4 827 170	5 105 772	5 559 172
Boulbon	169 922	141 317	132 996	163 829	124 962	122 318
Saint-Martin-de-Crau	1 228 281	1 250 390	1 386 187	1 332 643	1 085 864	1 071 802
Saintes-Maries-de-la-Mer	615 544	614 179	557 882	505 405	554 362	580 218
Tarascon	1 432 504	1 260 157	1 250 106	1 117 908	1 092 029	1 224 691
Saint-Pierre-de-Mézoargues	0	0	0	0	0	0

Une hausse de la production qui traduit l'augmentation des volumes exportés et la hausse des volumes des gros consommateurs.

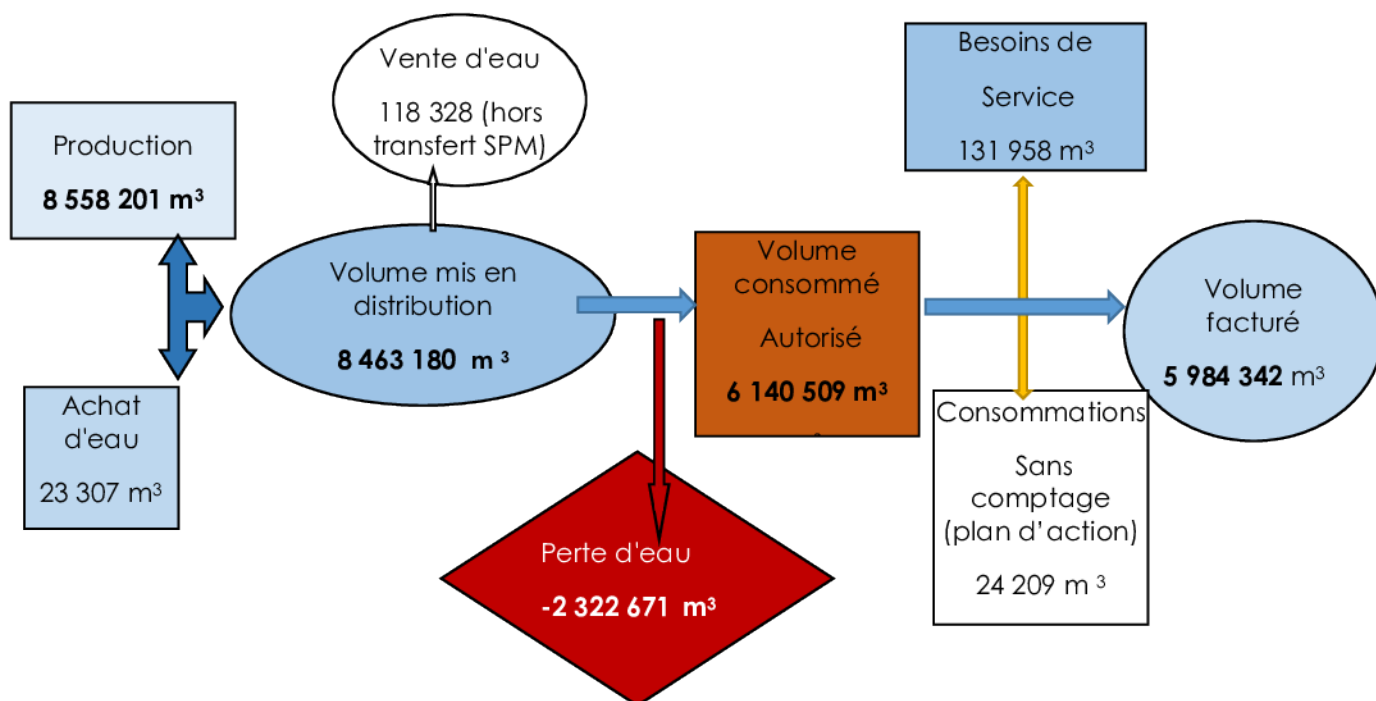
### 2. Les volumes achetés

Les seuls volumes achetés (m<sup>3</sup>) par les services d'eau de l'ACCM sont ceux achetés à la commune de Vauvert à raison de 23 307 m<sup>3</sup> en 2022 pour les besoins des Saintes-Maries-de-la-Mer, hameau de Pin Fourcat.

### 3. Les volumes de vente en gros

Les volumes vendus en gros sur le territoire de l'ACCM sont ceux de Arles à la commune de Fourques pour un volume de 118 328 m<sup>3</sup> selon une convention effective depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022.

## Bilan des volumes d'eau



### Bilan des volumes d'eau sur l'ACCM pour l'année 2022

## DES PERFORMANCES DES RESEAUX DE DISTRIBUTION

La performance des réseaux traduit l'importance des fuites et des pertes en eau lors de la distribution. Elle se mesure sur la base de trois indicateurs principaux :

- Le rendement (%) **[P104.3]**, qui est la proportion des volumes mis en distribution (produits ou importés) qui arrivent à l'utilisateur final (consommés et comptabilisés, consommés mais non comptés, exportés, ou faisant partie des besoins du service et plans d'action). Un rendement de 100% signifie que le réseau est globalement étanche. Un rendement de 50% voudrait dire que, pour deux litres d'eau introduits dans le réseau, un seul bénéficie au service.
- L'indice linéaire de pertes en eau (m<sup>3</sup>/km/jour) **[P106.3]** qui quantifie le débit moyen annuel de fuites dans le réseau, sur un tronçon d'un kilomètre. L'indice linéaire des volumes non comptés **[P105.3]** qui traduit l'importance des consommations autorisées non comptabilisées. Il quantifie ainsi non seulement le débit des fuites, mais aussi les volumes de service et les consommations sans comptage.

Il convient de rappeler que les exigences réglementaires (décret N°2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret « fuites ») imposent un rendement cible et un rendement minimal à respecter sous peine de doublement de la redevance prélèvement instaurée par l'agence de l'eau. De plus, en cas de non atteinte de ce rendement dit « Grenelle », un plan d'action doit être établi.

Les indicateurs clés du réseau de l'ensemble de l'Agglomération et le détail par commune sont indiqués dans les tableaux ci-dessous :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Rendement global Agglomération [P104.3]</b>	70,5%	70,7%	72,8%	68,6%	72,0%	73,3%	74,2%	73,0%
<b>Indice linéaire de pertes Agglomération [P106.3]</b>	7,52 m <sup>3</sup> /j/km	7,75 m <sup>3</sup> /j/km	7,33 m <sup>3</sup> /j/km	8,17 m <sup>3</sup> /j/km	7,3 m <sup>3</sup> /j/km	6,60 m <sup>3</sup> /j/km	6,38 m <sup>3</sup> /j/km	7,19 m <sup>3</sup> /j/km
<b>Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3]</b>	8,45 m <sup>3</sup> /j/km	8,72 m <sup>3</sup> /j/km	7,59 m <sup>3</sup> /j/km	8,87 m <sup>3</sup> /j/km	7,98 m <sup>3</sup> /j/km	6,81 m <sup>3</sup> /j/km	6,87 m <sup>3</sup> /j/km	7,60 m <sup>3</sup> /j/km
Volumes de pertes sur l'année m <sup>3</sup>	- 2 392 286	- 2 440 528	-2 347 840	-2 631 179	-2 361 270	-2 131 133	-2 062 115	-2 322 671

- **Les volumes de fuite avaient diminué depuis 2018 de quasi 500 000m<sup>3</sup>. En 2022, malgré de très bon résultat sur Saint-Martin-de-Crau un volume de fuite encore conséquent, de fait un indice de perte linéaire qui peine à s'améliorer. En cause un rendement insuffisant sur Arles qui stagne à 69%.**
- **L'indice linéaire de pertes reste l'indicateur le plus pertinent pour décrire les performances d'un réseau, car il est indépendant des consommations d'eau. Sur l'ensemble de l'ACCM il reste assez médiocre. Cet objectif doit donc rester une priorité d'autant que ce critère fait aussi l'objet d'objectifs de performance contractuels importants.** L'objectif contractuel est atteint en 2022 sur 4 communes et quasi atteint sur Tarascon. Néanmoins, la modélisation des réseaux, la sectorisation et les recherches de fuites sur ces deux communes doivent rester une forte priorité.
- **Le rendement dit « Grenelle », est atteint et dépassé sur toutes les communes pour la première année grâce aux bons résultats sur Saint-Martin-de-Crau.** La sectorisation sur Saint-Martin-de-Crau semble porter ses fruits, sur Arles la pose de nouveaux compteurs de sectorisation se termine en 2022.

En 2022, **465** interventions ont eu lieu sur les réseaux. Auxquels il faut ajouter :

- ✓ **159** interventions sur les branchements pour fuite,
- ✓ **4954** compteurs de plus de 15 ans renouvelés sur l'ensemble des communes (représentant un taux d'environ de 30% depuis le début du contrat),
- ✓ **159** branchements renouvelés soit 1 161 depuis le début du contrat représentant quasi 53% de l'objectif contractuel de 2183 unités.

Un détail de ces interventions est présent dans le rapport annuel du délégataire. Un programme de renouvellement (fond de travaux) spécifiques de rues ciblées est toujours en cours de réalisation sur Arles (105 rues, soit 20 km réalisés sur les 135 rues sensibles aux fuites identifiées) **soit quasi 93% de l'objectif exprimé en linéaire.**





## LES TRAVAUX ET LES INVESTISSEMENTS

### 1. Les travaux réalisés en 2022

Le détail des travaux réalisés sur réseaux d'eau potable par commune est présenté en annexe.

Les travaux sur canalisations réalisés en 2022 par ACCM représentent **4,516 km** en renouvellement avec 288 branchements et 195 ml extension en réseau d'eau potable.

### 2. Le taux de renouvellement des canalisations [P107.2]

Le taux de renouvellement des canalisations mesure l'effort fait par l'ACCM pour maintenir en état le réseau de canalisations.

C'est le rapport entre le linéaire moyen du réseau de distribution renouvelé (sur les 5 dernières années) et la longueur totale du réseau :

	2018 à 2022
Linéaire de réseau en km	885
Linéaire renouvelé / réhabilité / renforcé / dévoyé en km en 5 ans	<b>19, 563</b>
<b>P107.2 Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable (sur 5 ans)</b>	<b>0,44%</b> PM 0,55% en 2021

Dont voici le détail par commune :

Communes	Longueur réseau EU hors branchement (en km)	P107.2 AEP	Linéaire renou ml	P253.2 EU	Linéaire renou ml
ARLES	229	0,42%	11 689	0,37%	4 276
SAINTE MARIES DE LA MER	19	0,28%	1 222	0,74%	700
TARASCON	54	0,56%	3 017	0,89%	2 425
SAINTE MARTIN DE CRAU	83	0,47%	2 287	0,71%	2 966
BOULBON	11	1,18%	1 348	0,49%	280
SAINTE PIERRE DE MEZOARGUES	0	0,00%	0		0
<b>TOTAL</b>	<b>397</b>		<b>19 563</b>		<b>10 647</b>
<b>P107.2 Taux de renouvellement des réseaux AEP</b>		<b>0,44%</b>			
<b>P253.2 Taux de renouvellement des réseaux EU</b>				<b>0,54%</b>	

Le taux de renouvellement reste faible et en diminution. L'effort pour le renouvellement des canalisations devra être accru par ACCM pour garantir la continuité de service et un rendement de réseau en constante amélioration.

## LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE ([P101.1] ET [P102.1])

Des analyses et des contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute (ressources), mais également de l'eau produite et de l'eau distribuée au robinet des usagers. Les analyses et contrôles sont réalisés par :

- L'Agence Régionale de sante (A.R.S.) pour le contrôle règlementaire,
- Le délégataire pour les analyses d'autosurveillance.

Les taux de conformité de l'eau que vous buvez concernent le contrôle sanitaire règlementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé ainsi que l'autocontrôle réalisé par le délégataire. Par ailleurs, les résultats sont consultables en ligne par commune et par réseau de distribution sur les sites et <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr/>

L'eau est globalement **de très bonne qualité en 2022** comme les années antérieures. L'indicateur **P101.1** Taux de conformité des eaux distribuées réalisés par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est de **99,5%** pour l'ensemble des communes. L'indicateur **P102.1** Taux de conformité des eaux distribuées réalisés par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de **95,9%** pour l'ensemble des communes.

Soit une qualité en physico-chimie par rapport en 2021, qui reste stable. Une seule turbidité occasionnellement dépassée sur le forage Boulbon APIC, la mesure d'amélioration en programmant l'arrêt du surpresseur Colombier trois jours par semaine pour augmenter le temps du forage APIC a probablement porté ses fruits. Des seuils d'alerte sur les pesticides également dépassés sur les Saintes-Maries-de-la-Mer en juillet. Sur Saint-Martin-de-Crau un dépassement en bactériologie et en nickel non confirmés en contre-analyse.

A noter 878 analyses effectuées en 2022 contre 795 analyses en 2021.

Nombre de prélèvements ARS + SAUR 2022 Sur Eau distribuée et Point de mise en distribution							
Communes	bactériologiques réalisés	bactériologiques conformes	P101.1		P102.1		Paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité
			Taux de conformité microbiologiques	physico-chimiques réalisés	physico-chimiques conformes	Taux de conformité physico-chimiques	
ARLES	165	165	100%	210	203	97%	
SAINT MARIES DE LA MER	40	40	100%	81	72	88,9%	Pesticides et Bentazon juillet
TARASCON	63	63	100%	71	71	100%	
SAINT MARTIN DE CRAU	73	71	97%	83	82	99%	Enterocoques - non confirmé par ARS et autocontrôle / Nickel sept 2022 non confirmé
BOULBON	24	24	100%	53	49	92%	Turbidité mars
SAINT PIERRE DE MEZOARGUES	6	6	100%	9	9	100%	
<b>TOTAL ACCM</b>	<b>371</b>	<b>369</b>	<b>99,5%</b>	<b>507</b>	<b>486</b>	<b>95,9%</b>	

## Les aspects financiers de la gestion du service d'eau potable

### 1. Vue d'ensemble du budget eau potable de l'ACCM en 2022

La synthèse du compte administratif 2022 eau potable est la suivante :

€	EAU POTABLE 2020	2 021	2 022
<b>Section d' exploitation</b>			
<b>Recettes Réelles de fonctionnement</b>	<b>7 810 555,01</b>	<b>7 429 265,65</b>	<b>6 695 022,39</b>
Dont subventions d'exploitation	0,00	0,00	6 670 522,21
dont produits de la facture	7 733 319,01	7 346 004,80	6 578 943,01
autres produits exceptionnels	77 236,00	83 260,85	24 500,18
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 724 224,32</b>	<b>5 671 267,24</b>	<b>4 715 904,39</b>
dont charges générales	5 331 670,72	5 173 423,04	4 214 785,85
dont charges de personnel et frais assimilés	356 412,00	353 151,00	334 565,67
dont charges financières (intérêts)	29 069,91	129 785,12	117 075,57
autres charges d'exploitation	7 071,69	14 908,08	49 477,30
<b>Soldes de la section d'exploitation (op.réelles)</b>	<b>2 086 330,69</b>	<b>1 757 998,41</b>	<b>1 979 118,00</b>
<i>Virement à la section d'investissement (chapitre 023)</i>	1 663 674,89	1 657 396,42	2 473 612,33
<i>Solde des opérations d'ordres</i>	1 165 664,45	1 302 737,79	1 490 334,05
Résultat d'exploitation reporté N-1	1 787 226,49	2 026 596,79	2 326 593,29
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Recettes Réelles d'investissement</b>	<b>476 158,00</b>	<b>1 070 096,41</b>	<b>880 466,12</b>
Dont subventions d'investissement	476 158,00	501 482,00	725 202,00
dont dette souscrite	0,00	0,00	0,00
autres, dont réserves et immobilisations en cours	0,00	0,00	155 264,12
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 723 384,08</b>	<b>2 633 618,48</b>	<b>2 469 120,15</b>
dont dépenses d'équipements	2 252 039,43	1 087 115,73	1 974 334,74
dont le remboursement du capital de la dette (capital)	471 344,65	475 333,21	494 785,41
		<b>-1 563</b>	<b>-1 588</b>
<b>Soldes de la section d'investissement (op.réelles)</b>	<b>-2 247 226,08</b>	<b>522,07</b>	<b>654,03</b>
<i>Virement depuis la section de fonctionnement (chapitre 021)</i>	1 663 674,89	1 657 396,42	2 473 612,33
<i>Solde des opérations d'ordres</i>	1 165 664,45	1 302 737,79	1 490 334,05
Résultat d'investissement reporté N-1	513 573,98	105 520,16	915 905,42
<b>Solde de l'année N (opérations réelles)</b>	<b>-160 895,39</b>	<b>194 476,34</b>	<b>390 463,97</b>

## 2. Etat de la dette

L'état de la dette de l'ACCM, au 31 décembre 2022, se décompose comme suit :

	<b>CRD début d'exercice</b>	<b>Capital amorti</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Flux total</b>
2021	3 728 063,25 €	475 333,21 €	139 295,17 €	614 628,38 €
2022	3 252 730,04 €	494 785,42 €	126 489,82 €	621 275,24 €
2023	2 757 944,62 €	489 780,38 €	113 133,65 €	602 914,03 €
2024	2 268 164,24 €	401 297,13 €	99 177,72 €	500 474,85 €
2025	1 866 867,11 €	303 573,35 €	84 990,21 €	388 563,56 €
2026	1 563 293,76 €	317 195,24 €	71 368,18 €	388 563,42 €
2027	1 246 098,52 €	260 283,09 €	57 134,25 €	317 417,34 €
2028	985 815,43 €	57 122,32 €	45 248,93 €	102 371,25 €
2029	928 693,11 €	59 744,24 €	42 627,01 €	102 371,25 €
2030	868 948,87 €	62 486,50 €	39 884,75 €	102 371,25 €
2031	806 462,37 €	65 354,63 €	37 016,62 €	102 371,25 €
2032	741 107,74 €	68 354,40 €	34 016,85 €	102 371,25 €
2033	672 753,34 €	71 491,87 €	30 879,38 €	102 371,25 €
2034	601 261,47 €	74 773,35 €	27 597,90 €	102 371,25 €
2035	526 488,12 €	78 205,45 €	24 165,80 €	102 371,25 €
2036	448 282,67 €	81 795,08 €	20 576,17 €	102 371,25 €
2037	366 487,59 €	85 549,47 €	16 821,78 €	102 371,25 €
2038	280 938,12 €	89 476,19 €	12 895,06 €	102 371,25 €
2039	191 461,93 €	93 583,15 €	8 788,10 €	102 371,25 €
2040	97 878,78 €	97 878,78 €	4 492,47 €	102 371,25 €



L'indicateur P153.2 relatif à la durée d'extinction de la dette de la collectivité dont le calcul est le rapport de l'encours de la dette au 31 décembre 2022 divisé par l'épargne brute est de 0,74 et la durée totale d'extinction de la dette est de 17 ans.

EAU POTABLE	2 020	2 021	2 022
<b>Durée d'extinction de la dette en nombre d'année</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>17</b>
Encours total dette (capital restant du) au 31/12	4 623 617,10	3 252 730,00	2 757 944,66
Epargne brute annuelle	5 087 170,93	4 320 313,96	3 731 116,83
<b>RECETTES REELLES TOTALES</b>	<b>8 286 713,01</b>	<b>8 499 362,06</b>	<b>7 575 488,51</b>
Recettes réelles Fonctionnement	7 810 555,01	7 429 265,65	6 695 022,39
Recettes réelles Investissement	476 158,00	1 070 096,41	880 466,12
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>7 976 263,75</b>	<b>8 304 885,72</b>	<b>7 185 024,54</b>
Dépenses réelles Fonctionnement	5 724 224,32	5 671 267,24	4 715 904,39
Dépenses réelles Investissement	2 723 384,08	2 633 618,48	2 469 120,15
Capital remboursé Année N	471 344,65	475 333,21	494 785,41
charge de la dette	29 069,91	129 785,12	117 075,57
encours dette 31/12/N	4 623 617,10	3 252 730,00	2 757 944,66
Epargne brute	5 087 170,93	4 320 313,96	3 731 116,83
Epargne de gestion	5 116 240,84	4 450 099,08	3 848 192,40
Epargne nette	4 152 272,45	2 777 396,79	2 263 159,25
indicateur P153.2	0,91	0,75	0,74
<b>durée extinction en nombre d'année</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>17</b>

### 3. Analyse du CARE

Le Compte Annuel des Résultats d'Exploitation communiqué par l'exploitant est ci-dessous fourni.

Afin de procéder à une analyse approfondie par la commission financière créée (délibération N°2020-086A du conseil communautaire du 30 juillet 2020), la collectivité devra avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Des écarts sur les charges calculées entre 2021 et 2022, expliquent des variations importantes du résultat net avec une augmentation des recettes.

**ACCM EAU**  
**COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION**  
**ANNÉE 2022**

(en application du décret du 14 mars 2022)

**GÉSTION DU SERVICE EAU POTABLE**

LIBELLÉ	en milliers d'Euros	Année 2021	Année 2022	Ecart en %
<b>PRODUITS DU DELEGATAIRE</b>		<b>5 989,0</b>	<b>5 117,6</b>	<b>2,1%</b>
<b>Produits d'exploitation</b>				
Recette part fixe		1 152,2	1 218,5	
Recette part proportionnelle		4 011,7	4 113,4	
<b>Autres produits</b>				
Recettes au titre de la facturation de la redevance assainissement		91,4	91,2	
Recettes au titre de la facturation des redevances de l'agence de l'Eau		46,8	22,8	
<b>Recettes accessoires</b>				
Travaux de branchements neufs		463,4	438,7	
Frais d'ouverture et de fermeture des branchements		165,9	175,5	
Frais de stance		41,5	48,2	
Autres recettes accessoires		16,1	10,3	
<b>CHARGES TOTALES</b>		<b>5 190,4</b>	<b>5 299,9</b>	<b>2,1%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>4 422,7</b>	<b>4 388,0</b>	<b>-0,8%</b>
Personnel		1 891,5	2 045,1	
Energie électrique		244,1	218,7	
Achats d'eau		57,1	8,5	
Produits de traitement		38,9	34,3	
Analyses		21,7	28,5	
Véhicules et frais de déplacements		277,9	270,4	
Fournitures		581,1	722,3	
Sous-traitance		817,4	779,8	
Locaux		52,2	80,2	
Assurances		14,2	11,8	
Impôts, taxes et RODIP		-4,7	30,0	
Postes et télécommunications		31,8	20,8	
Informatique		89,9	89,9	
Non valeurs		199,1	101,3	
Fonds de solidarité locale		16,2	13,3	
Inscription par l'activité économique		4,8	13,2	
Provisions pour risques		3,0	-93,3	
Autres éléments		86,3	15,5	
<b>Charges calculées</b>		<b>204,8</b>	<b>330,2</b>	<b>61,3%</b>
<b>Amortissements des investissements</b>		<b>139,1</b>	<b>138,8</b>	
<b>Dotation au titre du renouvellement</b>				
Equipements électromécaniques (dot)		207,6	207,6	
Branchements (dot)		182,8	190,1	
Accessoires (dot)		31,4	32,7	
Compteurs (dot)		261,4	299,5	
<b>Dotation travaux</b>		<b>157,0</b>	<b>163,3</b>	
<b>Reprises au titre du renouvellement</b>				
Equipements électromécaniques (rep)		-99,4	-93,9	
Branchements (rep)		-151,7	-84,7	
Accessoires (rep)		-25,7	-35,4	
Compteurs (rep)		-279,9	-353,0	
<b>Reprises travaux</b>		<b>-157,7</b>	<b>-74,6</b>	
<b>Charges de structure</b>		<b>563,0</b>	<b>581,6</b>	<b>3,3%</b>
Frais de structure		563,0	581,6	
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>798,6</b>	<b>817,7</b>	<b>2,4%</b>
Résultat financier		-53,2	-12,6	
Résultat exceptionnel		-32,0	-30,4	
Impôt sur les Sociétés		-152,9	-169,2	
Participation des salariés		-101,6	-129,9	
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>438,8</b>	<b>475,6</b>	<b>8,4%</b>

## Le Service Public de l'Assainissement Collectif

### Description du service d'assainissement collectif de l'ACCM

Le service d'assainissement collectif de l'ACCM a pour mission d'assurer la collecte, le transport, et le traitement des eaux usées de l'Agglomération, en garantissant les rejets au milieu naturel.

Linéaire de réseau : environ **397 km**.

Nombre de Poste de Relèvement ou Refoulement non compris les postes situés en tête de station d'épuration : **147** dont tous les PR tête de station non comptés, un PR supprimé Brun en cours d'année et un autre créé PR Saulcy

84 à Arles, 30 à Saint-Martin-de-Crau (PR les Oliviers supprimé), 20 à Tarascon (PR Jardin de Juliette incorporé), 10 aux Saintes-Maries-de-la-Mer, 3 à Boulbon

Nombre de Stations d'Épuration : **15**

Nombre de déversoirs d'orage (ou trop-pleins de poste de refoulement) sur réseau d'assainissement : **13** (hors déversoir ou by-pass en tête de STEP)

STEP (ou STEU)	années de construction ou réhabilitation	EH (Equivalent Habitant) (1)	Type de traitement	Milieu récepteur
Arles	2011	77 000	Boues activées	Le Rhône
Raphèle-les-Arles/ Moulès	2007	4 667	Boues activées	Fossé vers Chalavert vers Canal Rhône à Port-de-Bouc (classement DDTM à déterminer)
Salin de Giraud	2007	2 200	Lit plantés de roseaux	Le Rhône
Mas Thibert	2004	1 700	Boues activées	Canal Rhône à Port-de-Bouc (classement DDTM cours d'eau)
Le Sambuc	2007	450	Lit plantés de roseaux	
Saliers	1977	225	Boues activées + lit plantés de roseaux sur boues	Roubine
Saintes-Maries-de-la Mer	2017	17 300	Lagunes- Mise en service STEP Boues activées en septembre 2017	Lagunes puis Mer Méditerranée
Pin Fourcat (Saintes-Maries-de-la Mer)		60	Boues activées	Petit Rhône (cours d'eau)
Cabannes Cambon (Saintes-Maries-de-la Mer)		20	Terre filtrant (épandage)	/
Saint-Martin-de-Crau - Ville	2012	15 000	Boues activées	La Chapelette puis Canal Arles à Port de Bouc (classement DDTM cours d'eau)
Saint-Martin-de-Crau Clos Perrot	2010	20	Micro-station + Epandage	/
Saint-Martin-de-Crau ZI Bois de Leuze	2010	1 000	Boues activées	Fossé vers Etang de Leuze (ou Mas Laurent)
Tarascon Raboubs	2008	20 000	Boues activées	Le Rhône
Boulbon Ville	2010	1 500	Boues activées	La Laune (classement DDTM cours d'eau)
Boulbon Colombier	2014	500	Boues activées	Le Rhône
<b>Total</b>	<b>-15</b>	<b>141 642 EH</b>		

(1) Définition de l'équivalent habitant 120l/j/EH et 60 g de DBO<sub>5</sub>/j/EH

Les capacités de l'ensemble de ces stations d'épuration représentent de l'ordre de **142 000 EH**. L'Equivalent-Habitant est l'unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station de traitement des eaux usées et correspond à la quantité théorique de pollution émise par personne et par jour.

Le type principal de traitement des stations est celui à boues activées. Seules deux stations sont des lits plantés de roseaux et deux constitués soit d'un terre ou d'un épandage. La station actuelle des Saintes-Maries-de-la-Mer est dotée depuis 2017 d'une boue activée néanmoins la lagune a été conservée en zone de rejet intermédiaire qui a fait l'objet d'un état zéro en 2019/2020.

---

## Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2B]

---

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux de collecte, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution au fil des années. Il porte sur les équipements de l'assainissement collectif.

La valeur de cet indicateur est comprise entre 0 et 120 attribuée selon la qualité des informations disponibles sur les réseaux de collecte des eaux usées. De 0 à 90, elles concernent la connaissance et l'inventaire, de 100 à 120, elles portent sur la gestion du patrimoine.

Le niveau de connaissance du patrimoine est inférieur à 40/120 pour 2016, avec une nette amélioration en 2017 et en 2018 puisque cet indicateur passe à 83/120. Cette amélioration est due principalement à la localisation et archivage des interventions sur les réseaux et ouvrages au quotidien ainsi qu'à un programme d'inspection caméra sur les 6 communes.

Cette amélioration est également le résultat d'une meilleure connaissance des éléments constitutifs des réseaux (diamètre, âge et matériau sur Boulbon, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau) en 2018.

En 2019, globalement sur ACCM l'indice de connaissance augmente encore de 9 points, pour atteindre 92/120 en 2019 grâce à une amélioration de la connaissance de l'altimétrie des réseaux mais sur Arles uniquement. **En 2020, il baisse de 9 points, pour rester stable en 2021 ainsi qu'en 2022, la mise à jour de notre SIG (système information géographique) doit s'améliorer sur l'ensemble des informations (date, diamètre, altimétrie) mais aussi sur la localisation des branchements.**

<b>P202.2B Indice de connaissance de la gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	ARLES	BOULBON	SAINTES-MARIE-DE-LA-MER	SAINTE-MARTIN-DE-CRAU	TARASCON	GLOBAL ACCM
<b>A Plan du réseau</b>						
2) Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement s (10 points) VP.250/238	10	10	10	10	10	10
3) Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (5 points) VP.251/240	5	5	5	5	5	5
<b>Total obtenu pour les Items 1 à 3 (note sur 15)</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
<b>B Eléments constitutifs du réseau</b>						
4) Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (10 points).VP.253	10	10	10	10	10	10
5) Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux (0 à 5 points).	3	4	2	5	3	3
dont % renseignés	85,0	90,0	75,0	99,0	88,0	89,3
6) L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné (10 points). VP.255	10	10	10	10	10	10
7) Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux (0 à 5 points)	5	5	2	5	4	5
dont % renseignés	99,7	99,3	75,3	88,3	99,8	99,0
<b>Total obtenu pour les Items 4 à 7 (note sur 30)</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>24</b>	<b>30</b>	<b>27</b>	<b>28</b>
<b>En fonction du total des 3 premiers Items (15 points)</b>						
<b>C Réalisation du descriptif détaillé des réseaux</b>						
8) Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée (VP.256)	10	0	0	0	0	0
9) Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux (0 à 5 points).	1	0	0	0	0	0
dont % renseignés	60,0	18,3	5,0	7,0	9,3	37,8
10) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...) (10 points) (VP.257)	10	10	10	10	10	10
11) existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points) (VP.258)	10	10	10	10	10	10
12) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) (10 points) (VP.259)	0	0	0	0	0	0
13) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) (10 points)(VP.260)	10	10	10	10	10	10
14) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite (10 points)(VP.261)	10	10	10	10	10	10
15) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans) (10 points) (VP.262)	0	0	0	0	0	0
<b>Total obtenu pour les Items 8 à 15 (note sur 75)</b>	<b>51</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>
<b>En fonction du total des Items 1 à 7 (40 points)</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>84</b>	<b>39</b>	<b>85</b>	<b>82</b>	<b>83</b>



## Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées [P255.3]

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement).

L'indice pondéré des 6 communes par la pollution collectée (DBO) est de 100 points/120 (en pondérée par la DBO). La réalisation du schéma directeur d'assainissement ciblé en particulier sur la mesure de cet indicateur et son report cartographique devrait permettre son amélioration.

Il est à noter que seuls subsistent 13 déversoirs d'orage (hors déversoirs en tête de station d'épuration) sur ACCM : 8 sur Arles et 5 sur Tarascon, tous équipés d'appareils de mesures pour surveillance.

D'autre part, le diagnostic permanent des réseaux est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ; le délégataire réalise d'ores et déjà un suivi journalier du fonctionnement des postes de refoulement qui consiste :

- Les pompes sont étalonnées pour connaître au mieux le débit réel de pompage,
- La sectorisation des communes,
- A équiper tous les postes de télétransmission et stations d'épuration (seul PR Stade Saintes-Maries-de-la Mer, STEP Pin Fourcat et Clos Perrot) ne sont pas encore équipés de TS en 2022. Ces satellites de télésurveillance permettent de faire remonter les pannes et les informations de fonctionnement (temps de marche, volumes ou débit),
- La pluviométrie est bien enregistrée,
- A créer des tableaux de bords afin d'interpréter les fonctionnements au quotidien et procéder à l'identification des secteurs présentant le plus d'anomalies (introduction d'eau claires parasites). Ce reporting est encore en cours de construction.

Le schéma directeur d'assainissement a permis d'établir une cartographie des rejets d'eaux usées rejetés au milieu récepteur ainsi que la vulnérabilité de ces mêmes milieux. Il est à noter que les rejets par temps de pluie n'ont aucun impact sur les milieux récepteurs. Ces milieux déjà fortement anthropiques et/ou dont le débit est très supérieur à celui du rejet d'eaux usées.

Néanmoins, à la demande de la police de l'eau, une étude d'impact au droit des déversoirs d'orage devra être réalisée.

P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	2022				
	ARLES	BOULBON	SAINTE-MARIE-DE-LA-MER	SAINTE-MARTIN-DE-CRAU	TARASCON
<b>A Eléments communs à tous types de réseaux</b>					
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)(20 points)(VP.158)	20	20	20	20	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) (10 points)(VP.159)	10	10	10	10	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement (20 points)(VP.160)	20	20	20	20	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement (30 points)(VP.161)	30	30	30	30	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement (10 points)(VP.162)	10	10	10	10	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur (10 points)(VP.163)	10	10	10	10	10
<b>Total A (sur 100 points)</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>B Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>					
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total (10 points)(VP.164)	0	0	0	0	0
<b>C Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b>					
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage (10 points) (VP.165)	0	0	0	0	0
<b>TOTAL A+ B + C si A &gt; 80 points</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
TOTAL PONDERE par DBO collectée	<b>100</b>				

## Les données clientèles

### 1. Les abonnés du service Assainissement

En 2022, le service compte **35 363 abonnés**.

L'évolution des abonnés de 2017 à 2022 est de 3% et de 0,05% en 2022. Les évolutions pour chaque commune sont toutes positives (sauf Arles) contrairement à 2021. La commune d'Arles représente quasi **60%** des usagers raccordés.

Les tableaux ci-dessous donnent l'évolution du nombre d'abonnés sur l'ensemble des communes du territoire depuis 2017 :

Nombre d'abonnés asst (DONNEES RAD 2022)										
Communes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution en % 2019/2020	Evolution en % 2020/2021	Evolution en % 2021/2022	de 2017 à 2022
ARLES	20 769	20 908	21 143	21 187	21 193	21 114	0,21%	-0,96%	-0,37%	
SAINTE-MARIES-DE-LA-MER	2 260	2 281	2 306	2 312	2 314	2 337	0,26%	-1,70%	0,99%	
SAINTE-MARTIN-DE-CRAU	5 127	5 196	5 286	5 333	5 410	5 439	0,89%	1,08%	0,54%	
SAINTE-PIERRE-DE-MEZOARGUES	0	0	0	0	0	0				
BOULBON	633	634	665	666	677	686	0,15%	1,65%	1,33%	
TARASCON	5 514	5 627	5 678	5 732	5 753	5 787	0,95%	0,00%	0,37%	
<b>TOTAL</b>	<b>34 303</b>	<b>34 646</b>	<b>35 078</b>	<b>35 230</b>	<b>35 347</b>	<b>35 363</b>	<b>0,43%</b>	<b>0,33%</b>	<b>0,05%</b>	<b>3,00%</b>

### 2. Le taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées [P201.1]

Le taux de desserte se calcule à partir de l'estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau de collecte des eaux usées unitaires ou séparatifs. Cette estimation est basée sur les populations Insee, les populations relevant de l'assainissement non collectif (ANC) et du ratio moyen du nombre d'habitants par foyer.

Le taux de desserte (représentant le ratio entre la population raccordée et la population totale) par commune est alors présenté ci-dessous, ce taux évoluera très peu. Les grandes extensions des réseaux d'assainissement ont déjà été réalisées, peu de projet dans ce domaine :

Communes	Population INSEE (2021)	Nombre habitants raccordés estimé (hors ANC)	P201.1 Taux de desserte	Population touristique raccordée	Nombre habitants raccordés estimé avec population touristique (hors ANC)	P201.1 Taux de desserte avec population touristique
ARLES	50 454	43 062	85%	1 784	44 846	89%
BOULBON	1 509	1 208	80%	37	1 244	82%
SAINTE-MARIES-DE-LA-MER	2 144	1 044	49%	977	2 021	94%
SAINTE-MARTIN-DE-CRAU	13 413	12 557	94%	188	12 745	95%
SAINTE-PIERRE-DE-MEZOARGUES	215	0	0%	0	0	0%
TARASCON	15 811	14 753	93%	282	15 034	95%
<b>TOTAL</b>	<b>83 546</b>	<b>72 624</b>	<b>87%</b>	<b>3 268</b>	<b>75 891</b>	<b>91%</b>

## Les autorisations de déversement [D202.0]

Dans le cadre des obligations réglementaires, les établissements industriels (effluents non domestiques ou assimilés domestiques) doivent être autorisés à déverser dans le réseau public par un arrêté du Président ACCM, acte unilatéral.

Cet arrêté est complété par une Convention Spéciale de Déversement (non obligatoire et tripartite ACCM/Etablissement/Délégataire) qui peut fixer des redevances assainissement calculées sur la pollution rejetée au réseau.

Dans le cadre du contrat DSP, cette démarche a été amorcée en 2017, avec pour grand principe :

- de traiter en priorité les industriels ou établissements qui en font la demande, souvent dans le cadre de leur démarche qualité, ou à l'occasion d'un dépôt de permis de construire,
- de les rencontrer et de visiter leurs installations avec à l'appui un questionnaire (enquête) établi par le délégataire,
- de rédiger un arrêté assorti de prescriptions techniques et juridiques et le cas échéant une convention.

Le but étant, outre le fait de répondre à la réglementation, d'amorcer une démarche de partenariat et d'évaluer les établissements pouvant poser problèmes dans le fonctionnement de nos stations d'épuration.

Le bilan du plan d'action en 2022 est le suivant, malgré le nombre de visites importants, l'avancement des autorisations signées reste identique à 2021, 4 autorisations signées dont une avec convention de rejet (application d'un coefficient pollution majorateur).

Nombre d'installations recensées 2022	ARLES	TARASCON	SAINT-MARTIN-DE-CRAU	BOULBON	SAINTE-MARIES-DE-LA-MER	TOTAL
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>35</b>
Nombre autorisations de rejet en cours	5	11	4	1	1	22
Nombre autorisations de rejet en projet (priorité secondaire)	3	1	0	0	0	4
<b>Nombre d'autorisations de rejet signées depuis 2017</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
Nombre établissement dont autorisation sans objet	5	0	0	0	0	5
<b>Avancement des autorisations signées</b>						<b>26%</b>

## Les taux d'impayés sur les factures de l'année précédente [P257.0], les taux de réclamations [P258.1]

Les taux de réclamation et d'impayés sont estimés aux valeurs suivantes, sur l'ACCM:

	<b>P258.1 Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés) 2021</b>	<b>P258.1 Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés) 2022</b>
<b>GLOBAL ACCM</b>	<b>0,62</b>	<b>0,11</b>

	<b>P257.0 Taux d'impayés 2021 sur les factures d'eau l'année précédente</b>	<b>P257.0 Taux d'impayés 2022 sur les factures d'eau de l'année précédente</b>
<b>GLOBAL ACCM</b>	<b>3,79%</b>	<b>9,6%</b> <b>Mais de 2016 à 2022 = 4,8%</b>

Le taux de réclamations baisse en 2022.

En 2020, le taux d'impayés cumulé sur l'année écoulée est de 2,1%. En 2021 il est de 3,79%.

En cumulé depuis 2016, le taux d'impayé est de 4,8% avec un important rattrapage fait en 2022 sur années antérieures ce qui explique le taux de 9,6%. Il reste élevé et préoccupant car il représente défaut de recette de plus de 2,5Millions d'€ en cumulé.

En 2022, le taux est très important car un reliquat des impayés de 2016 à 2022 a été porté aux comptes de gérance pour apurer les comptes des sociétés dédiées et d'ACCM. Le taux des impayés reste néanmoins préoccupant car il représente un manque de recette de plus de 2,2 Millions d'€HT en cumulé.

Comme pour l'eau potable, la loi Brottes de 2013 interdisant les coupures d'eau ainsi que les réductions de débit et lentillage sur les résidences principales, peut expliquer en partie les difficultés à recouvrer à l'amiable les créances impayées. En conséquence, ACCM a pris la décision par délibération et comme la loi l'y autorise à procéder aux coupures d'eau des sociétés et résidences secondaires suite aux procédures de relance restées infructueuses auprès des créanciers.



## Les volumes associés aux abonnés du service

### 1. Les volumes assujettis à l'assainissement collectif

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des volumes assujettis à l'assainissement collectif, ainsi que le volume moyen assujetti (consommation unitaire).

Les volumes assujettis à l'assainissement collectif correspondent aux volumes d'eau potable consommés par les usagers de l'assainissement collectif (proratés sur 365 jours).

Le volume, correspondant aux consommations des habitants relevant de l'assainissement non collectif, est calculé par différence entre le volume facturé en eau potable et celui en assainissement. Ce volume sur la base de 150litres/J/hab représente en :

- 2018 : 1 380 000 m<sup>3</sup>/an soit environ 25 000 habitants
- 2019 : 920 00 m<sup>3</sup>/an soit environ 17 000 habitants
- 2020 : 1 024 000 m<sup>3</sup>/an soit environ 18 700 habitants
- 2021 : 1 443 782 m<sup>3</sup>/an soit environ 26 400 habitants
- 2022 : 1 214 184 m<sup>3</sup>/an soit environ 22 180 habitants ANC ou dont le forage privé AEP est raccordé au réseau d'assainissement collectif (population ANC estimé à 15000 EH 5000 installations à 3EH).

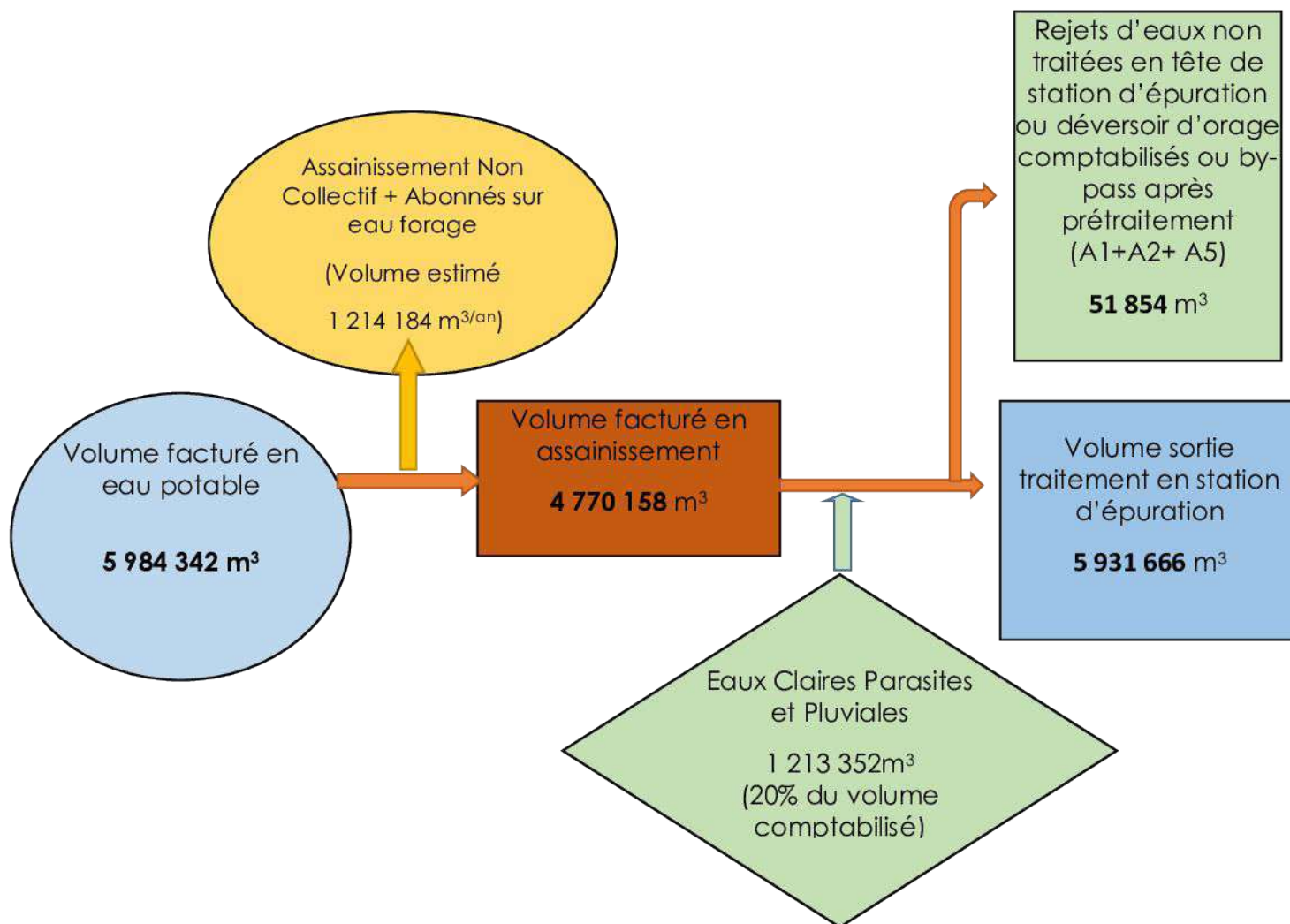
Ces valeurs d'habitants restent très théoriques et donnent une valeur indicative de la population qui relève d'un assainissement non collectif et/ou dont l'alimentation en eau potable existante est sur un forage privé mais dont le rejet est raccordé au réseau collectif d'assainissement (donc non comptabilisé). Ces écarts peuvent également s'expliquer par la pluviométrie, par une structure du territoire plutôt rurale et notamment le constat que des gros consommateurs relèvent du zonage d'assainissement non collectif avec le cas échéant un usage de l'eau potable essentiellement industriel à savoir consommée dans le process ; ces volumes consommés ne sont donc pas facturés au titre de l'assainissement collectif. A défaut de la comptabilisation individuelle (à l'instar du comptage en eau potable) du volume rejeté dans les réseaux collectifs d'assainissement, ces valeurs seront toujours une valeur approchée.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des volumes assujettis à l'assainissement. La redevance assainissement est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par les usagers que ce soit la distribution publique ou toute autre source ou puits privé. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes facturés annuels (assujettis) Total en m3 ramenés à 365 jours			
Communes	2021	2022	Evolution en % 2021 /2022
ARLES	2 708 363	2 784 177	2,80%
BOULBON	71 798	69 610	-3,05%
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	292 506	303 614	3,80%
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	706 500	735 436	4,10%
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES			
TARASCON	934 626	877 321	-6,13%
<b>TOTAL</b>	<b>4 713 793</b>	<b>4 770 158</b>	<b>1,20%</b>
<b>Volume moyen assujetti en m<sup>3</sup>/abonné/an</b>	133	134	

## 2. Le bilan des volumes associés à l'assainissement collectif

Un graphique présentant les estimations des volumes d'eau collectés et traités par le service de l'assainissement collectif est présenté ci-dessous :



**Bilan des volumes associés à l'assainissement collectif sur l'ACCM pour l'année 2022**

## Le traitement des eaux usées

Les rendements épuratoires, la conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de leur performance aux prescriptions réglementaires sont représentés par les indicateurs P254.3 et P204.3.

	P254.3	P204.3 (1)	P205.3 (1)
	Conformité performance	Conformité équipements Directive ERU	Conformité Performance Directive ERU
Arles Montcalde	98%	C	C
Raphèle les Arles	100%	C	C
Salin de Giraud	42%	C	NC
Mas Thibert	100%	C	C
Le Sambuc	100%	C	C
Saliers	50%	NC	NC
Saintes-Maries-de-la-Mer	100%	C	C
Saint-Martin-de-Crau-Ville	100%	C	C
Saint-Martin-de Crau ZI Bois de Leuze	100%	C	C
Tarascon Radoubs	100%	C	C
Boulbon Colombier/Apic	100%	C	C
Boulbon Ville	100%	C	C
En global	<b>93%</b>		

(1) Les conformités selon la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (21/05/1991) sont délivrées chaque année par les Polices de l'eau mais non connues lors de la rédaction du RPQS, ceux sont donc les informations d'autosurveillance établies par l'exploitant qui sont mentionnées.

Les stations de traitement des eaux usées ont pour rôle de réduire la pollution collectée avant de rejeter les effluents au milieu naturel. L'abattement de pollution se chiffre sur plusieurs paramètres, que sont la DCO : Demande Chimique en Oxygène (indicateur de pollution minérale), la DBO<sub>5</sub> : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours (indicateur de pollution organique), et les MES : Matières en Suspension (particules solides). D'autres paramètres comme la pollution azotée (paramètre NTK) et la pollution phosphorée (paramètre Pt) peuvent aussi être disponibles néanmoins sur le territoire de l'ACCM les milieux récepteurs ne sont pas classés sensibles à l'eutrophisation (paramètres azote et phosphore) ; les niveaux de rejets sont de ce fait peu contraignants sur ces paramètres.

On note que les stations sont globalement bien dimensionnées avec des capacités en équivalents-habitant suffisantes pour traiter l'ensemble de la population raccordée. Les stations d'épuration présentent de bons rendements épuratoires. En 2021, **les STEP de Raphèle/Mas-Thibert, Tarascon et Salins de Giraud dépassent les 50%, voire 60% de la capacité nominale en charge organique.** En 2022, s'ajoutent celle de Saint-Martin-de-Crau et Saliers.

**Les systèmes d'assainissement sont non conformes sur Salins-de Giraud et Saliers du fait d'une trop forte présence d'eaux claires parasites sur les réseaux.** Sur le Sambuc, la charge hydraulique est aussi supérieure à la charge nominale mais la STEP reste conforme du fait d'un by-pass en tête de station.

## Et ceux de Saint-Martin-deCrau, Mas-Thibert et Raphèle-Moulès jugés en alerte par la Police de l'Eau (DDTM).

Les eaux claires parasites sont en effet une des principales causes de la non-conformité réglementaire des stations d'épuration du territoire en particulier pour Saliers et Salin-de-Giraud. Pour cette dernière, les eaux claires parasites en provenance de l'arrosage gravitaire et/ou de la nappe induit des débits de référence supérieurs au débit nominal de la station. Pour Saliers, une casse du réseau sous un « porteau » est la principale origine des eaux claires parasites. La conception et le dimensionnement de cette STEP est aussi obsolète.

Globalement sur l'ensemble du territoire de l'ACCM, les eaux parasites de toutes origines représentent de l'ordre de 24 % en 2019, 29% en 2020 et 34% en 2021 et **20% en 2022** du volume comptabilisé en entrée des stations d'épuration malgré une pluviométrie qui a augmenté de 10%. Pour mémoire, en 2018, ce taux est monté à **39%** du fait d'une pluviométrie très importante.

Il est à rappeler également que le village d'Albaron ne possède pas encore de station d'épuration et que celle du Clos Perrot à Saint-Martin-de-Crau fait l'objet de travaux de réhabilitation.

## La production de boues [D203.0] et les sous-produits d'épuration, Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3]

L'indicateur **D203.0** « quantité de boues issues des ouvrages d'épuration » est de **1 617 TMS** (tonnes de matière sèche), et correspond globalement à la pollution abattue par les unités de traitement de l'agglomération.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 277 TMS	1 268 TMS	1 279 TMS	1 627 TMS	1 590 TMS	1567 TMS	1 617 TMS
Taux de boues évacué selon des filières conformes à la réglementation	100%	97,5%	100%	100%	100%	100%	91%

Le taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation (**P206.3**) est de **91%**. **Un lot de boues de 4,19 TMS non conforme a été déclaré sur la STEP de Saint-Martin-de Crau Bois de Leuze – pollution au zinc représentant 0,26% du tonnage. L'origine de la pollution n'a pas été identifiée, elle peut être soit localisée chez un industriel soit très diffuse en provenance des lessivages de toitures et voiries.**

La principale destination des boues est la valorisation en agriculture. Elles sont envoyées sur des plateformes de compostage où elles sont mélangées avec des déchets verts pour former du compost normé.

**La bonne production de boues montre aussi un fonctionnement correct des installations. La station d'Arles Montcalde produit, à elle seule, 832TMS de boues soit plus de 51% du tonnage de l'ACCM et celles de Tarascon et Arles représentent 69% des boues produites sur le territoire.**

**Le mélange des boues tel que pratiqué fait l'objet chaque année d'un plan d'épandage transmis aux services de police de l'eau.**



## Les performances des réseaux de collecte

La performance des réseaux de collecte peut se traduire au travers de deux indicateurs, le nombre de débordements **[P251.1]** et le nombre de « points noirs » du réseau de collecte **[P252.2]**.

En 2022, 0 débordement ayant pu faire l'objet de demandes d'indemnisation dans les locaux des usagers, contre 27 en 2021. C'est satisfaisant. De pas occulter, cependant les sinistres qui ont donné lieu à des infiltrations dans des caves d'usagers, au total **5 en 2022 et tous sur Arles. Soit un taux de débordement de 0,14 en 2022**. Les travaux de réparation ont été réalisés, souvent un diagnostic difficile et les usagers indemnisés.

Structurellement, le réseau peut présenter un certain nombre de sites à pente faible, où la conception même du réseau fait en sorte qu'il est nécessaire de procéder à un curage fréquent. Ces « points noirs » se traduisent dans l'indicateur **P252.2**.

L'indicateur **P252.2** admet donc pour 2021 la valeur globale sur le territoire de 51 points noirs du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau ; soit un taux de 13 points noirs pour 100 km (pour mémoire taux à 18 pour 2020).

**En 2022, ce taux est équivalent soit 17 points noirs/ km avec recensés 69 points noirs.**

Cet indicateur, traduit un vieillissement des réseaux et des obstructions liées à des effondrements.

Le curage préventif reste un moyen d'éviter des interventions trop fréquentes sur les mêmes secteurs.

Le curage préventif et curatif représente en moyenne **11% du linéaire de réseau** en 2022, ce qui est conforme à l'objectif du contrat.

Il est à noter également que les inspections télévisées des réseaux ont représenté plus de 8,878 km de réseaux en deçà des objectifs contractuels (10,7km). Ce retard sera rattrapé en 2023. Ces inspections permettent de repérer les défauts structurels des réseaux et regards afin d'envisager leur réparation ou renouvellement.

Les objectifs contractuels de désobstruction de réseaux et branchements sont atteints sauf pour la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer pour laquelle des déversements de graisses en provenance des restaurateurs sont fortement suspectés d'en être la cause.

Les différents indicateurs de performances par communes sont repris dans le tableau porté suivant :



2022		Arles	Saintes Maries de la Mer	Tarascon	Saint-Martin-de-Crau	Boulbon	Global
Linéaire de réseaux d'assainissement km		229,37	19,40	54,26	83,03	11,37	397
Nombre de postes de refoulement ou relèvement		83	10	20	30	3	146
<b>P252.2 Le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau</b>		<b>20</b>	<b>41</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>17</b>
<b>Le nombre de points noirs (VP.046)</b>		45	8	13	3	0	69
Existence d'une mesure de satisfaction client		Oui					
Linéaire ayant fait l'objet d'une désobstruction	canalisation	2 190	180	147	290	95	2 902
	branchement	3 768	225	1 181	339	13	5 526
	<b>total en ml</b>	5 958	405	1 328	629	108	8 428
Nombre de désobstructions de réseaux ml/100 km		<b>0,98</b>	<b>2,27</b>	<b>0,92</b>	<b>0,28</b>	<b>0,09</b>	<b>0,86</b>
Nombre branchements		21 431	2 352	5 800	5 450	684	35 717
Nombre de désobstructions de réseaux		225	44	50	23	1	343
<b>OBJECTIFS CONTRACTUELS débouchages réseaux</b>		<b>1,0</b>	<b>0,5</b>	<b>1,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	
Nombre de désobstructions de branchements		163	34	91	58	6	352
Nombre de désobstructions de branchements U/100 branchements		<b>0,76</b>	<b>1,45</b>	<b>1,57</b>	<b>1,06</b>	<b>0,88</b>	<b>0,99</b>
<b>OBJECTIFS CONTRACTUELS débouchages branchemets</b>		<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>2,0</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	
Curage du réseau en mètre	à titre préventif	21 102	5 559	2 761	2 710	263	32 395
	curatif	5735	452	1 758	3 247	0	11 192
	<b>total</b>	<b>26 837</b>	<b>6 011</b>	<b>4 519</b>	<b>5 957</b>	<b>263</b>	<b>43 587</b>
% Linéaire curé en préventif		9%	29%	5%	3%	2%	8%
% de linéaire nettoyé ou désobstrué		12%	31%	8%	7%	2%	11%
<b>P251.1Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers ramenés à 1000 hab. desservis</b>		<b>0,11</b>					
	(P258.1)Nombre de réclamations écrites (VP.003)	0	0	0	0	0	4
	Facturation Encaissement						2
	Produit						2
	Qualité de service						0
<b>P258.1Taux de réclamations</b>		<b>0,11</b>					
Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)		5 086	372	598	2 822	0	8 878
		2,22%	1,92%	1,10%	3,40%	0,00%	2,23%
Tests à la fumée		4 153 ml du réseau fumigé soit 14 anomalies représentant environ 800 m2					

## Les travaux et les investissements

### 1. Les travaux sur les collecteurs d'assainissement en 2022

Le détail des travaux réalisés sur réseaux d'assainissement par commune est présenté en annexe.

Les travaux sur canalisations réalisés en 2022 par ACCM représentent 2,866 km en renouvellement sur toutes les communes et 179 mètres en extension sur Saint-Martin-de-Crau – Lion d'or. Un Poste de relèvement PR Brun a été supprimé et un autre créé PR Saulcy dans le cadre du chantier Teissier/Dunant/ Saulcy sur Trinquetaille (Arles).

### 2. Le taux de renouvellement des canalisations [P253.2]

Le taux de renouvellement des canalisations mesure l'effort fait par l'ACCM pour maintenir en état le réseau de canalisations.

C'est le rapport entre le linéaire moyen du réseau de distribution renouvelé (sur les 5 dernières années) et la longueur totale du réseau.

	<b>2018-2022</b>
Linéaire de réseau en km	397km
Linéaire renouvelé / réhabilité / renforcé / dévoyé en km	<b>10,647 km</b>
<b>P253.2 Taux de renouvellement des réseaux d'assainissement</b>	<b>0,52%</b> pm 0,65% en 2021

Communes	Longueur réseau EU hors branchement (en km)	P253.2 EU	Linéaire renou
ARLES	229	0,37%	4 276
SAINTES MARIES DE LA MER	19	0,74%	700
TARASCON	54	0,89%	2 425
SAINT MARTIN DE CRAU	83	0,71%	2 966
BOULBON	11	0,49%	280
SAINT PIERRE DE MEZOARGUES	0		0
<b>TOTAL</b>	<b>397</b>		<b>10 647</b>
<b>P253.2 Taux de renouvellement des réseaux EU</b>		<b>0,54%</b>	

Le taux de renouvellement reste faible. L'effort pour le renouvellement des canalisations devra être maintenu par ACCM pour garantir la continuité de service avec des canalisations vétustes ou endommagées, dont l'âge dépasse pour certains 50 ans ou sont prématurément dégradées par la corrosion (effet H2S). Comme en 2021, les casses de l'année 2022, ci-dessous, témoignent de ce vieillissement. Depuis 2020, 14 à 17 casses :an sur réseau d'assainissement surviennent.

DATE	Adresse	Matériaux	Diamètre (mm)	Linéaire
10/02/2022	Chemin du Pont Blanc, Saintes Maries de la mer	PVC	200	1 ml
23/02/2022	Route de la Crau, Raphèle	Amiante Ciment	300	8 ml
08/03/2022	Rue Edmond Audran, Arles	Amiante Ciment	250	38 ml
08/03/2022	Place du Marché, Tarascon	Amiante Ciment	200	11 ml
22/03/2022	Place Paul Doumer, Arles	Grès	200	7 ml
30/05/2022	Rue Maurice Ravel, Arles	Amiante Ciment	150	30 ml
20/06/2022	Rue Henri Satre, Arles	Amiante Ciment	250	55 ml
05/07/2022	Rue Gaston Teissier, Arles	Grès	200	2 ml
27/07/2022	Rue Proudhon, Tarascon	Amiante Ciment	200	6 ml
10/08/2022	Av. Louis Vissac (Aval Vis Saint Louis), Arles	Béton armé	800	7.5 ml
24/08/2022	Av. Bachega Boualem, Arles	Béton armé	800	40 ml
01/09/2022	Av. 1 <sup>ère</sup> Division Français Libre (Parking CCI), Arles	Béton armé	800	12 ml
06/09/2022	Route de Cacharel, Saintes Maries de la Mer	Amiante Ciment	200	3 ml
26/09/2022	Rue Darreme, Arles	Grès	200	5 ml
03/10/2022	Rue des Arènes, Arles	Grès	200	1 ml
12/12/2022	Rue Docteur Fanton, Arles	Grès	300	14 ml
15/12/2022	Chemin de Maillanen (Aval Vis Carnage)	Béton armé	1000	

Détail des casses réseau assainissement sur l'année 2022

## Les aspects financiers de la gestion du service d'assainissement collectif

### 1. Vue d'ensemble du budget eau potable de l'ACCM en 2022

La synthèse du compte administratif 2022 assainissement est la suivante :

€	ASSAINISSEMENT 2020	2 021	2 022
<b>Section d'exploitation</b>			
<b>Recettes Réelles de fonctionnement</b>	<b>8 105 588,35</b>	<b>8 358 230,50</b>	<b>10 418 044,02</b>
Dont subventions d'exploitation	325 323,53	290 666,04	237 980,23
dont produits de la facture	7 779 119,39	8 060 954,76	10 167 520,89
autres produits exceptionnels	1 145,43	6 609,70	12 542,90
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 409 438,99</b>	<b>5 377 626,52</b>	<b>4 364 473,59</b>
dont charges générales et autres charges de gestion courante	4 897 327,52	4 898 384,91	3 908 550,61
dont charges de personnel et frais assimilés	178 206,00	176 576,00	167 282,69
dont charges financières (intérêts)	310 540,12	283 820,17	261 692,57
autres dont charges exceptionnelles	23 365,35	18 845,44	26 947,72
<b>Soldes de la section d'exploitation (op.réelles)</b>	<b>2 696 149,36</b>	<b>2 980 603,98</b>	<b>6 053 570,43</b>
<i>Virement à la section d'investissement (chapitre 023)</i>	3 678 402,11	1 756 315,51	3 101 634,23
<i>Solde des opérations d'ordres</i>	440 714,67	939 664,57	1 323 190,85
Résultat d'exploitation reporté N-1	1 614 634,56	346 775,08	909 544,35
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Recettes Réelles d'investissement</b>	<b>2 084 328,94</b>	<b>4 448 852,60</b>	<b>2 391 680,50</b>
Dont subventions d'investissement	1 106 340,00	925 473,00	910 725,00
dont dette souscrite	0,00	0,00	0,00
autres, dont réserves et immobilisations en cours	977 988,94	3 523 379,60	1 480 955,50
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 701 726,66</b>	<b>2 778 318,04</b>	<b>3 852 916,98</b>
dont dépenses d'équipements	3 588 834,88	1 649 576,86	2 715 781,22
dont le remboursement du capital de la dette (capital)	1 112 891,78	1 128 741,18	1 137 135,76
<b>Soldes de la section d'investissement (op.réelles)</b>	<b>-2 617 397,72</b>	<b>1 670 534,56</b>	<b>-1 461 236,48</b>
<i>Virement depuis la section de fonctionnement (chapitre 021)</i>	3 678 402,11	1 756 315,51	3 101 634,23
<i>Solde des opérations d'ordres</i>	440 714,67	939 664,57	1 323 190,85
		-3 092	
Résultat d'investissement reporté N-1	-1 346 696,55	594,11	-465 263,92
<b>Solde de l'année N (opérations réelles)</b>	<b>78 751,64</b>	<b>4 651 138,54</b>	<b>4 592 333,95</b>

## 2. L'état de la dette

L'état de la dette de l'ACCM, au 31 décembre 2022, se décompose comme suit :

	<b>CRD début d'exercice</b>	<b>Capital amorti</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Flux total</b>
2021	14 393 569,19 €	1 128 741,18 €	294 098,88 €	1 422 840,06 €
2022	13 264 828,01 €	1 137 315,76 €	271 459,21 €	1 408 774,97 €
2023	12 127 512,25 €	1 154 648,94 €	248 787,23 €	1 403 436,17 €
2024	10 972 863,31 €	1 167 008,94 €	224 546,90 €	1 391 555,84 €
2025	9 805 854,37 €	1 099 753,30 €	199 988,81 €	1 299 742,11 €
2026	8 706 101,07 €	1 115 287,60 €	175 326,39 €	1 290 613,99 €
2027	7 590 813,47 €	1 064 121,55 €	149 921,02 €	1 214 042,57 €
2028	6 526 691,92 €	835 676,10 €	126 655,38 €	962 331,48 €
2029	5 691 015,82 €	839 473,34 €	113 116,18 €	952 589,52 €
2030	4 851 542,48 €	843 449,59 €	99 865,21 €	943 314,80 €
2031	4 008 092,89 €	847 613,28 €	86 019,93 €	933 633,21 €
2032	3 160 479,61 €	851 973,22 €	72 726,60 €	924 699,82 €
2033	2 308 506,39 €	471 419,44 €	58 375,95 €	529 795,39 €
2034	1 837 086,95 €	409 054,66 €	44 483,76 €	453 538,42 €
2035	1 428 032,29 €	270 019,63 €	33 569,13 €	303 588,76 €
2036	1 158 012,66 €	237 635,94 €	26 633,03 €	264 268,97 €
2037	920 376,72 €	240 376,72 €	20 065,75 €	260 442,47 €
2038	680 000,00 €	120 000,00 €	14 379,17 €	134 379,17 €
2039	560 000,00 €	100 000,00 €	11 798,83 €	111 798,83 €
2040	460 000,00 €	100 000,00 €	9 307,50 €	109 307,50 €
2041	360 000,00 €	100 000,00 €	6 795,17 €	106 795,17 €
2042	260 000,00 €	60 000,00 €	4 293,33 €	64 293,33 €
2043	200 000,00 €	60 000,00 €	3 245,83 €	63 245,83 €
2044	140 000,00 €	60 000,00 €	2 345,83 €	62 345,83 €
2045	80 000,00 €	20 000,00 €	1 622,22 €	21 622,22 €
2046	60 000,00 €	20 000,00 €	1 155,83 €	21 155,83 €
2047	40 000,00 €	20 000,00 €	770,56 €	20 770,56 €
2048	20 000,00 €	20 000,00 €	386,33 €	20 386,33 €



L'indicateur **P153.2** relatif à la durée d'extinction de la dette de la collectivité dont le calcul est le rapport de l'encours de la dette au 31 décembre 2022 divisé par l'épargne brute est de 2 et la durée totale d'extinction de la dette est de 25 ans.

ASSAINISSEMENT	2020	2021	2022
Durée d'extinction de la dette	28	26	25
Encours total dette (capital restant du) au 31/12/N	16 588 168,41	13 264 828,00	12 127 512,26
Epargne brute annuelle	2 290 969,91	2 980 603,98	6 053 570,43
<b>RECETTES REELLES TOTALES</b>	<b>10 189 917,29</b>	<b>8 879 464,85</b>	<b>8 879 464,85</b>
Recettes réelles Fonctionnement	8 105 588,35	8 358 230,50	10 418 044,02
Recettes réelles Investissement	2 084 328,94	4 465 983,69	2 391 680,50
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>8 998 273,87</b>	<b>5 364 184,12</b>	<b>5 364 184,12</b>
Dépenses réelles Fonctionnement	5 409 438,99	5 377 626,52	4 364 473,59
Dépenses réelles Investissement	4 701 726,66	2 778 318,04	3 852 916,98
Capital remboursé	1 112 891,78	1 128 741,18	1 137 135,76
charge de la dette	310 540,12	283 820,17	261 692,57
Encours dette 31/12/N	16 588 168,41	13 264 828,00	12 127 512,26
Epargne brute	2 290 969,91	2 980 603,98	6 053 570,43
Epargne de gestion	2 601 510,03	3 264 424,15	6 315 263,00
Epargne nette	1 178 078,13	1 851 862,80	4 916 434,67
indicateur P153.2	7,24	4,45	2,00
<b>durée extinction en nombre d'année</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>25</b>

### 3. Analyse du CARE

Le Compte Annuel des Résultats d'Exploitation communiqué par l'exploitant est ci-dessous fourni.

Afin de procéder à une analyse approfondie par la commission financière créée (délibération N°2020-086A du conseil communautaire du 30 juillet 2020), la collectivité devra avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Des écarts sur les charges calculées en 2021 et 2022, expliquent des variations importantes du résultat net.



LIBELLE	en milliers d'Euros	Année 2021	Année 2022	Ecart en %
<b>PRODUITS DU DELEGATAIRE</b>		<b>5 427,5</b>	<b>5 201,6</b>	<b>-4,2%</b>
Produits d'exploitation				
Recette part proportionnelle		5 122,6	4 913,5	
Recettes accessoires				
Travaux de branchements neufs		149,5	174,0	
Contrôle de branchement pour cession immobilière		63,6	51,1	
Recettes traitement matières de décharge, graisses et produits de curage		45,1	56,4	
Autres recettes accessoires		46,8	6,7	
<b>CHARGES TOTALES</b>		<b>5 096,8</b>	<b>4 638,0</b>	<b>-9,0%</b>
Charges d'exploitation		4 650,4	4 196,8	-9,8%
Personnel		1 282,1	1 235,5	
Energie électrique		968,0	927,6	
Produits de traitement		183,5	170,2	
Eau potable		-42,2	20,3	
Analyses		54,4	53,6	
Véhicules et frais de déplacements		61,6	52,1	
Evacuation des sous-produits		652,2	601,0	
Fournitures		135,1	170,7	
Sous-traitance		1 193,1	1 090,0	
Locaux		49,0	47,4	
Assurances		29,8	19,6	
Impôts et taxes		-8,4	9,1	
Postes et télécommunications		10,8	24,6	
Informatique		88,9	88,9	
Rédevance utilisation domaine privé (RUDP, frais de contrôles)		18,9	18,9	
Non valeurs		224,2	72,4	
Fonds de solidarité locale		6,3	7,5	
Insertion par l'activité économique		15,2	12,9	
Provisions pour risques		-13,6	-83,3	
Autres éléments		51,2	13,7	
Charges calculées		28,7	28,7	-0,2%
Amortissements des investissements		96,9	96,4	
Dotations au titre du renouvellement				
Equipements électromécaniques STEP (dot)		123,1	128,6	
Equipements électromécaniques PR (dot)		75,7	79,1	
Reprises au titre du renouvellement				
Equipements électromécaniques STEP (rep)		-212,1	-221,5	
Equipements électromécaniques PR (rep)		-54,5	-53,9	
Charges de structure		417,7	412,5	-1,2%
Frais de structure		417,7	412,5	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>330,8</b>	<b>563,6</b>	<b>70,4%</b>
Résultat financier		-19,5	-8,2	
Résultat exceptionnel		0,0	-36,7	
Impôt sur les Sociétés		-78,4	-117,3	
Participation des salariés		-43,3	-51,3	
<b>RESULTAT NET</b>		<b>189,7</b>	<b>337,6</b>	<b>77,7%</b>